

<b>REGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>
-------------------------------------

## **Travaux de construction du groupe scolaire « Ruffi » - 13 002 Marseille**

<b>Personne publique</b>
--------------------------

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
---

<b>Remise des offres</b>
--------------------------

Date limite de réception : 12 juin 2018
---

Heure limite de réception : 12h00
-----------------------------------

**ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le présent marché est passé par :

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE**  
**Immeuble Astrolabe**  
**79, boulevard de Dunkerque**  
**CS 70443**  
**13235 Marseille cedex 02**

Le terme « pouvoir adjudicateur » désigne, ci-après, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

**ARTICLE 2 - OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

Le présent marché est passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert en application des dispositions des articles 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché a fait l'objet d'une publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de l'EPAEM.

**2.1 OBJET**

Le présent marché a pour objet des travaux de construction du groupe scolaire « Ruffi » qui s'implantera sur la partie sud de l'îlot 1A de la ZAC CiMed situé entre les rues Salengro, d'Anthoine, Urbain V et Ruffi, dans le 2eme arrondissement de Marseille.

Le groupe scolaire, situé sur la partie sud de l'îlot 1 A de la ZAC CIMED, totalisera 8 classes de maternelle et 12 classes de primaire, 2 classes d'adaptation, 1 demi-pension et des locaux d'usages totalisant 3773 m<sup>2</sup> de SDP et 2178 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures.

Il est porté à la connaissance des candidats que l'opération vise un label BDM argent et un niveau BEPOS Effinergie 2017.

Le groupe scolaire sera relié à une boucle de thalassothérapie

Par ailleurs, elle participe à l'expérimentation de la nouvelle réglementation E+C- et vise un niveau E3C1.

**2.2 NOMENCLATURE**

Les prestations objet du présent marché correspondent au numéro de nomenclature CPV suivant :

<u>LOT</u>	<u>CODE CPV</u>	<u>INTITULE DU CODE</u>
LOT 1	45000000-7	Travaux de construction
	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
	45214210-5	Travaux de construction d'écoles primaires
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
LOT 2	45261420-4	Travaux d'étanchéification
LOT 3	45421000-4	Travaux de menuiserie
LOT 4	45421000-4	Travaux de menuiserie
LOT 5	45421000-4	Travaux de menuiserie
LOT 6	45421141-4	Travaux de cloisonnement
LOT 7	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
LOT 8	42416100-6	Ascenseurs
LOT 9	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
LOT 10	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
LOT 11	45112500-0	Travaux de terrassement
LOT 12	45262210-6	Travaux de fondation

### 2.3 FORME

Les travaux sont répartis en 12 lots :

<u>LOT</u>	DESIGNATION
LOT 1	Gros œuvre et aménagement extérieurs
LOT 2	Etanchéité
LOT 3	Menuiserie extérieures aluminium, métallerie, serrurerie
LOT 4	Murs à ossature bois et menuiseries extérieures bois
LOT 5	Menuiseries intérieures bois et mobilier
LOT 6	Cloisons, traitement acoustique et peinture
LOT 7	Revêtements de sols souples, carrelages et faïences
LOT 8	Ascenseur
LOT 9	Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires
LOT 10	Electricité, CFO/CFA et SSI
LOT 11	Terrassements et dépollution
LOT 12	Fondations spéciales

Le marché est passé à prix global et forfaitaire.

### 2.4 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR L'ENTREPRISE

À la notification du marché, les candidats constitués sous la forme d'un groupement conjoint auront désigné l'un d'entre eux en qualité de mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements retenus à concourir ne pourront pas être modifiés pendant tout le déroulement de la consultation.

### 2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.6 VARIANTES

Conformément à l'article 58.II du décret n°2016-360 qui dispose que « l'acheteur peut exiger la présentation de variantes », le présent marché présente une variante obligatoire correspondant à la mise en œuvre pour les planchers d'un système de poutres à talon préfabriqué avec un léger fruit et la pose de prédalles autoportées pour permettre le coulage de la dalle.

**Les candidats présenteront obligatoirement une offre de « base » et une offre « variante »** pour les lots suivants :

<u>LOT</u>	DESIGNATION
LOT 1	Gros œuvre et aménagement extérieurs
LOT 3	Menuiserie extérieures aluminium, métallerie, serrurerie
LOT 4	Murs à ossature bois et menuiseries extérieures bois
LOT 6	Cloisons, traitement acoustique et peinture

Il est entendu que dans le cas où la solution présentée en variante venait à être retenue pour le lot 1, elle serait aussi retenue pour les lots 3, 4 et 6 afin d'assurer une cohérence architecturale et technique à l'opération.

### **ARTICLE 3 – ELEMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT**

#### **3.1 DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS A L'APPUI DE LEUR CANDIDATURE**

Pièces relatives à la candidature :

- Les documents DC1 et DC2 dûment remplis.
- La remise d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) vaudra remise de DC1 et DC2.

**Ou**

- Attestation sur l'honneur candidat qu'il ne fait pas l'objet d'interdiction de concourir mentionnée à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3242-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail) ;
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration appropriée relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Toutes pièces permettant au candidat de justifier qu'il possède les capacités professionnelles et techniques pour intervenir dans les domaines concernés par le marché ;

**Et**

#### **Références professionnelles et capacité technique**

- ➔ **Présentation d'une liste des travaux** en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années permettant d'apprécier la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate, les références opérationnelles en rapport avec l'objet de la consultation seront particulièrement appréciées. Ces références devront indiquer le montant des travaux global de l'opération, le montant des travaux effectués par le candidat, la date, le destinataire public ou privé, le domaine d'intervention ;
- ➔ **Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s) précédant l'envoi de l'avis d'appel à la concurrence si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
- ➔ **L'indication des techniciens ou des organismes techniques**, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et lorsqu'il s'agit de marchés de travaux, auxquels le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage ;
- ➔ **Les certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants** suivants (ou équivalent) :

<u>LOT</u>	<u>CERTIFICATIONS</u>	<u>INTITULE DE LA CERTIFICATION</u>
LOT 1	2112	Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé
LOT 2	3212	Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée)
LOT 3	3522/3712/4412	Fabrication et pose de menuiserie extérieures en aluminium (Technicité confirmée) – Fourniture et pose de façade rideaux métallique (technicité confirmée)- Métallerie (technicité confirmée)

LOT 4	3552	Fabrication et pose de menuiserie extérieures bois (Technicité confirmée)
LOT 5	4322	Fabrication et pose de menuiseries bois (technicité confirmée)
LOT 6	4132/6112	Plaques de plâtre (technicité confirmée) –Peinture et ravalement (technicité confirmée)
LOT 7	6223/6311	Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum) Technicité supérieure - - Carrelages, revêtements technicité courante
LOT 8		
LOT 9	5112/5312/5432	Technicité confirmée en plomberie sanitaires ; installations theriques technicité confirmée , Conduite aérauliques technicité confirmée
LOT 10	MGTI-classe 3-AUT CFMGTI2-classe 3	
LOT 11	1312	Terrassement fouille technicité confirmée
LOT 12	1233	Pieux

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

**Et**

**Pour la présentation des éléments de leur candidature :**

Un formulaire DUME (article 49 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature,
  - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
- Les documents doivent être toujours valables.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
  - d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
  - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Pièces relative à l'offre – Par lot :

1. L'Acte d'Engagement (AE) correctement renseigné, daté et signé ;
2. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) correctement renseignée et signé ;
3. Une lettre d'acceptation sans réserve des dispositions mentionnées au CCAP, CCTC et CCTP correctement datée et signée ;
4. Le cadre du **mémoire technique** du candidat reprenant les éléments suivants :
  - **Les moyens propres du candidat** mobilisés pour l'opération tant en **personnel et encadrement qu'en matériel correspondant** ; le candidat devra indiquer et s'engager sur le niveau de qualification et d'expérience du personnel prévu au chantier (y compris CV du personnel d'encadrement et qualifications) ;
  - **Planning prévisionnel** intégrant les délais propres du candidat permettant de respecter le délai global d'exécution avec éventuellement proposition d'optimisations ou accélération du planning (méthodes ou mises en œuvre spécifiques – mobilisation supplémentaire). Ce planning sera établi à partir du planning général annexé au dossier de consultation des entreprises ;
  - Une note relative à la **compréhension des enjeux du projet**, notamment au regard de l'environnement du chantier (concomitance des chantiers avoisinant, dans un contexte urbain dense) et des délais du projet (livraison impérative printemps 2020) ;
  - **Le programme d'exécution des ouvrages** détaillant la **methodologie d'intervention** envisagée sur les différentes tâches du présent chantier, ainsi que **l'organisation de l'entreprise pendant les différentes phases du chantier** (phase EXE – Chantier – OPR- levées de réserves- GPA) y compris mise en œuvre de la charte chantier propre et de la gestion des déchets ;
  - **Les fiches techniques des matériels, équipements ou produits** que le candidat s'engage à mettre en œuvre en réponse aux spécification du CCTP. La listes des fiches techniques attendues à minima est jointe en annexe du présent règlement de consultation. Le candidat est invité à compléter de façon exhaustive et non limitative cette liste afin de permettre d'évaluer la valeur qualitative des prestations proposées. Les candidats répondant à des lots ne figurant pas dans cette liste devront également fournir des fiches techniques, matériels, équipements ou produits des éléments nécessaires à l'analyse du projet.
  - **UNIQUEMENT POUR LES LOTS 1 à 7, 11 ET 12** : Eléments relatifs à la **qualité environnementale des matériaux** notamment au regard de l'ACV (Fiches FDES, etc.).

Nota : le mémoire technique devra faire 20 pages maximum, hors CVs, planning, fiches FDES et fiches techniques. **Il est porté à l'attention des candidats que tout élément produit en plus des 20 premières pages produites ne sera pas analysé.**

### 3.2 PIECES A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Les candidats fourniront également dans leur dossier, si possible dès le stade de l'offre ou, s'ils ne sont pas fournis au stade de l'offre, impérativement dans les huit (8) jours suivant la notification d'attribution conformément aux dispositions de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du 25 mai 2016, les documents relevant des articles D8222-5 ou D8222-8 du code du travail.

#### • Candidat individuel ou membre du groupement établi en France :

1° Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois.

2° Lorsque l'immatriculation du candidat au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou **K bis**) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou tout autre document listé à l'article D8222-5 2° du code du travail.

• **Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger** (les documents et attestations énumérés sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française) :

1° Dans tous les cas, les documents suivants :

- a) Un document mentionnant son **numéro individuel d'identification** attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- b) Un document attestant de la **régularité de la situation sociale** du candidat au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, elle doit s'assurer de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales ;

2° Lorsque l'immatriculation du candidat à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, **un document émanant des autorités tenant le registre professionnel** ou un document équivalent certifiant cette inscription, ou tout autre document listé à l'article D8222-7 2° du code du travail.

**Si le candidat est un groupement**, le mandataire du groupement devra présenter, dans le délai indiqué, les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement.

**Si le candidat a déclaré un ou plusieurs sous-traitants**, il devra également joindre à ses propres certificats les certificats de son ou ses sous-traitants.

#### **Assurances :**

Le candidat devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil.

Il devra fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le candidat retenu doit être en mesure de produire cette attestation, sur simple demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande.

Il devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire, celle existante n'étant pas considérée comme suffisante par le maître d'ouvrage pour assurer la couverture des risques liés à cette opération.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents demandés.

## **ARTICLE 4 – EXAMEN DES DOSSIERS**

### **4.1 OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN DES CANDIDATURES**

A l'issue du délai de réception les dossiers reçus sont ouverts. L'ouverture des dossiers n'est pas publique. Les candidats n'y sont pas admis. Seuls peuvent être examinés les dossiers qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites.

Le pouvoir adjudicateur analyse les dossiers des candidats dont la candidature est recevable.

### **4.2 EXAMEN DES OFFRES**

Pour les lots :

<b>LOT</b>	<b>DESIGNATION</b>
LOT 1	Gros œuvre et aménagement extérieurs
LOT 2	Etanchéité
LOT 3	Menuiserie extérieures aluminium, métallerie, serrurerie
LOT 4	Murs à ossature bois et menuiseries extérieures bois
LOT 5	Menuiseries intérieures bois et mobilier
LOT 6	Cloisons, traitement acoustique et peinture
LOT 7	Revêtements de sols souples, carrelages et faïences

LOT 11	Terrassements et dépollution
LOT 12	Fondations spéciales

**Critère prix - 50%** noté sur 100 affecté d'un coefficient de pondération de 0,50.

$$\text{Note Prix} = N_{\max} \cdot (100) \times \text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix de l'offre analysée}$$

**Critère technique de l'offre - 50%** noté sur 100 affecté d'un coefficient de pondération de 0,50 découpé comme suit :

- **Adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier :**
  - ✓ Adéquation entre l'organisation, le nombre, la qualification des personnes affectées au projet et le chantier – **10 points.**
  - ✓ Adéquation entre le type de matériels affecté au chantier et la spécificité du chantier – **10 points.**
- **Planning prévisionnel** intégrant les phases d'intervention proposées au regard du délai global et l'adéquation des méthodes avec le planning y compris optimisation et accélération du planning (méthodes ou mise en œuvre spécifique, mobilisation supplémentaire...) – **15 points.**
- **Compréhension des enjeux de l'opération** au regard de l'environnement du chantier et des délais du projet – **5 points**
- **Pertinence des méthodologies d'intervention, qualité des matériaux et produits :**
  - ✓ Pertinence des méthodologies proposées – **25 points.**
  - ✓ Qualité des matériaux et produits utilisés pour le chantier. *Fiches techniques de ceux-ci* – **25 points.**
- **Qualité environnementale des matériaux utilisés** – **10 points.**

Pour les lots :

LOT	DESIGNATION
LOT 8	Ascenseur
LOT 9	Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires
LOT 10	Electricité, CFO/CFA et SSI

**Critère prix - 50%** noté sur 100 affecté d'un coefficient de pondération de 0,50.

$$\text{Note Prix} = N_{\max} \cdot (100) \times \text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix de l'offre analysée}$$

**Critère technique de l'offre - 50%** noté sur 100 affecté d'un coefficient de pondération de 0,50 découpé comme suit :

- **Adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier :**
  - ✓ Adéquation entre l'organisation, le nombre, la qualification des personnes affectées au projet et le chantier – **10 points.**
  - ✓ Adéquation entre le type de matériels affecté au chantier et la spécificité du chantier – **10 points.**
- **Planning prévisionnel** intégrant les phases d'intervention proposées au regard du délai global et l'adéquation des méthodes avec le planning y compris optimisation et accélération du planning (méthodes ou mise en œuvre spécifique, mobilisation supplémentaire...) – **15 points.**
- **Compréhension des enjeux de l'opération** au regard de l'environnement du chantier et des délais du projet – **5 points.**

- **Pertinence des méthodologies d'intervention, qualité des matériaux et produits :**
  - ✓ *Pertinence des méthodologies proposées – 30 points.*
  - ✓ *Qualité des matériaux et produits utilisés pour le chantier. Fiches techniques de ceux-ci – 30 points.*

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

## **ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION**

### **5.1 MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Les candidats devront retirer le dossier de consultation via le téléchargement en ligne à l'adresse suivante : <http://euromediterranee.e-marchespublics.com>

Le contenu du dossier de consultation est présenté dans un document indépendant du présent règlement et intégré aux pièces générales du DCE.

### **5.2 MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, en les portant à la connaissance des candidats, au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi, par le pouvoir adjudicateur, du dossier modifié aux candidats ayant retiré le dossier initial.

## **ARTICLE 6 – MODALITES DE PRESENTATION ET D'ENVOI DES DOSSIERS**

### **6.1 CANDIDATURES GROUPEES**

Les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

### **6.2 CONSEQUENCE DE L'ABSENCE OU DU CARACTERE INCOMPLET DE L'UNE DES PIECES**

Il est précisé que l'absence ou le caractère incomplet de l'une des pièces de l'offre ou le défaut de signature pourra entraîner le rejet du dossier.

Cependant, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats dont le dossier de candidature est incomplet de le régulariser dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

### **6.3 MODIFICATIONS DES PIECES**

Les candidats ne peuvent apporter de modifications aux pièces du marché, ni émettre de réserves.

### **6.4 LANGUE**

Les documents à remettre à l'appui tant des candidatures que des offres seront à rédiger en français.

### **6.5 MODALITES D'ENVOI DES DOSSIERS**

#### *6.5.1 Modalités d'envoi des dossiers par voie postale*

Les offres seront transmises sous pli cacheté, elles seront accompagnées d'**une copie de la totalité de l'offre** sur support numérique (ex : **CD ou clé USB**). Le pli portera les mentions suivantes :

EPAEM

Service des marchés publics  
Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque  
CS 70 443  
13235 Marseille cedex 02

Offre pour : « Travaux de construction du groupe scolaire Ruffi – 13 002 Marseille – LOT ... »

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

#### 6.5.2.1. Les conditions de la dématérialisation

Le candidat doit :

- Etre équipé d'un poste informatique répondant aux conditions d'utilisation de la plate-forme ;
- Etre équipé d'un certificat électronique de signature ou s'équiper d'un certificat numérique auprès d'un des prestataires de service de certification électronique (PSCE) référencé sur <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/qualifications/prestataires-de-services-de-confiance-qualifies/prestataires-de-services-de-certification-electronique-psce-et-dhorodatage-electronique-pshe-qualifies/>.

Cette démarche peut prendre jusqu'à deux ou trois semaines selon les fournisseurs. Une fois cette certification obtenue, le candidat pourra répondre sous forme électronique à toutes les consultations. Les petites consultations exigent rarement ce certificat ;

- Disposer d'un temps suffisant pour effectuer les manipulations de réponse et le transfert intégral des fichiers à transmettre, la date de fin de réception des plis électroniques étant la date de référence du dépôt complet de la réponse ;
- Tester les pré-requis techniques plusieurs jours à l'avance avant d'entamer le dépôt des plis.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- doc ou .xls ou .ppt
- odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de re-matérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

#### 6.5.2.2. Les modalités d'envoi des propositions dématérialisées (Cf. annexe)

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil, qui entre les parties a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.  
Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

**En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.  
Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde :** Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique, envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

EPAEM Service des marchés publics Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque CS 70 443 13235 Marseille cedex 02  Offre pour : « Travaux de construction du groupe scolaire Ruffi – 13 002 Marseille – LOT ... »  « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis : <u>COPIE DE SAUVEGARDE</u> »
--

**6.6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date et l'heure limites de dépôt des dossiers sont fixées sur la première page du présent règlement.

**ARTICLE 7 – PRECISIONS ET MISES AU POINT**

Des précisions pourront également être demandées aux candidats :

- Dont l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée ;
- En cas de discordance entre le montant de l'offre et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant.

Il est possible, en accord avec le candidat retenu, de procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ni le classement des offres.

## **ARTICLE 8 – TRAITEMENT D’UNE OFFRE ANORMALEMENT BASSE**

Dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse au pouvoir adjudicateur, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l’offre qui leur seront demandées par le pouvoir adjudicateur.

Si les informations fournies ne permettent pas une justification du prix du candidat, le pouvoir adjudicateur pourra rejeter l’offre.

## **ARTICLE 9 - NOTIFICATION DES RESULTATS ET ARRET DE LA PROCEDURE**

Le candidat retenu est informé de la sélection de son offre.

Si un candidat évincé souhaite obtenir de plus amples précisions quant à la teneur du rejet de sa soumission, les motifs supplémentaires lui seront communiqués dans les quinze (15) jours suivant sa demande écrite.

A tout moment (avant la date limite de remise des offres, après la remise des offres, après le dépouillement, et y compris lors des éventuelles négociations précontractuelles portant sur un ou plusieurs projets de contrat), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d’annuler la présente consultation, pour quelle que raison que ce soit, sans avoir à motiver cette suspension ou annulation.

Le pouvoir adjudicateur préviendra tous les candidats de cette suspension ou annulation. Les candidats ne peuvent en aucun cas réclamer au pouvoir adjudicateur un(e) quelconque remboursement ou indemnisation de ce fait.

## **ARTICLE 10 - INFORMATION ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **10.1 OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS**

Les candidats peuvent envoyer des demandes écrites de renseignements complémentaires, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

Pour obtenir tous les renseignements d’ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaire, les candidats devront, en priorité, utiliser la plateforme de dématérialisation <http://www.e-marchespublics.com/>

A défaut, ils pourront faire parvenir une demande écrite :

Pour les renseignements d’ordre technique :

- Par mail adressé [cecile.elbaz@euromediterranee.fr](mailto:cecile.elbaz@euromediterranee.fr)

Pour les renseignements d’ordre administratif :

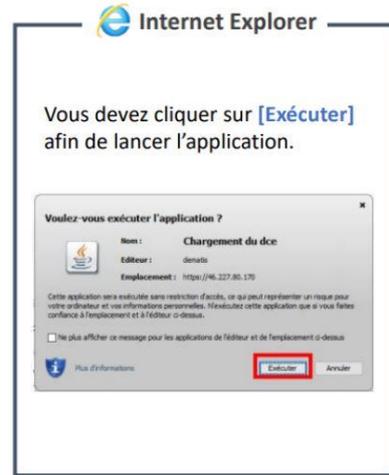
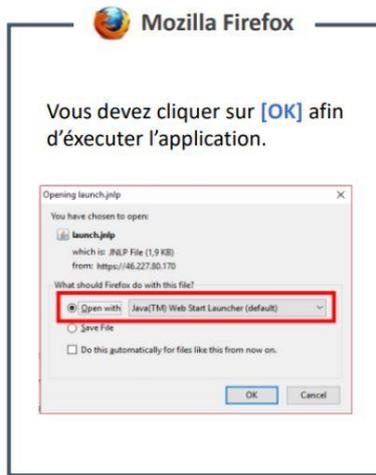
- Par mail adressé à [lucie.saturnino@euromediterranee.fr](mailto:lucie.saturnino@euromediterranee.fr)

## Annexe : Guide du dépôt de l'offre à un marché public

### I. Prérequis

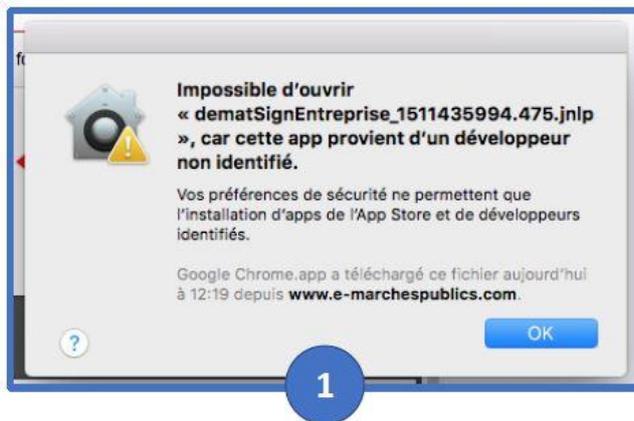
Afin d'accéder à l'application de dépôt des offres, vous devez avoir JAVA de mis à jour sur votre poste et vous assurer que les versions antérieures ont été désinstallées.

Windows :



## Apple :

Lors de l'exécution de l'application sur OS X, celle-ci sera automatiquement bloqué par le système d'exploitation (1). Après avoir cliqué sur « OK », il s'agira dans un premier temps de cliquer sur Paramètre (2).



Dans les paramètres, cliquez sur « Sécurité et confidentialité » (3), allez sur l'ongle Général, puis sélectionnez « ouvrir quand même » (4).



II. Le dépôt de l'offre sur e-marchéspublics

Etape 1

Lancement de la procédure

> Résultat de votre recherche :

<< Modifier la recherche

Votre recherche sur e-marchespublics

1

Gestion	Source	Dépt. (zone)	Parution	Organisme	Objet	Lots	Type	Action	Date Fin
☆	Gratuit 541147	13	07/02/2018	EPA Euroméditerranée	Le présent marché a pour objet l'exécution d'une prestation de service de mission d'étude de définition d'un système d'optimisation du cycle de l'eau en milieu urbain pour le compte de l'EPA Euroméditerranée		AAPC Proc.Adapt.	<a href="#">Avis</a> <a href="#">Dossier</a> <a href="#">Dépôts</a> <a href="#">Historique</a> <a href="#">Questions</a> <a href="#">Formulaires</a>	12/03/2018 à 17h00
☆	Gratuit 531703	13	20/11/2017	EPA Euroméditerranée	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES OPERATIONS DE DEMOLITION		AAPC AO Restreint	<a href="#">Avis</a> <a href="#">Dossier</a> <a href="#">Dépôts</a> <a href="#">Historique</a> <a href="#">Questions</a> <a href="#">Formulaires</a>	12/03/2018 à 17 h 00
☆	Gratuit 528058	13	24/10/2017	EPA Euroméditerranée	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de l'opération « les fabriques » sur le périmètre de l'epa euroméditerranée		AAPC Proc.Négo.	<a href="#">Avis</a> <a href="#">Dossier</a> <a href="#">Dépôts</a> <a href="#">Historique</a> <a href="#">Questions</a> <a href="#">Formulaires</a>	26/03/2018 à 12 h 00

Cliquez sur « Dépôts »

> Dépôt :

<< Retour

[Avis](#)
[Dossier](#)
[Questions](#)
[Dépôts](#)
[Formulaires](#)
[Historique](#)

Objet du marché	EPA Euroméditerranée - Le présent marché a pour objet l'exécution d'une prestation de service de mission d'étude de définition d'un système d'optimisation du cycle de l'eau en milieu urbain pour le compte de l'EPA Euroméditerranée	
Type procédure	Proc.Adapt.	
Référence	Cycle_eau_JDA	
Identifiant système	541147	
Catégorie		
Date envoi publication	07/02/2018	Source : http://www.e-marchespublics.com

Attention, en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, il est rappelé que les certificats électroniques acceptés sur ce profil acheteur pour les réponses dématérialisées seront désormais :  
Certificats RGS\*\* minimum seuls après le 18/05/2013



Si vous n'êtes pas déjà équipé, [Commander ici votre certificat électronique pour signer vos documents.](#)

Cliquez sur « Déposer »

Réponses	Dépôts
Offre	Enveloppe offre non déposée. <a href="#">Déposer</a> (!) <a href="#">Supprimer</a>

## Etape 2 La réponse électronique

1 2 3 4

Identifiant Procédure : 541147

> Répondre électroniquement :

Revenir au dépôt

» Identifiant procédure: 541147  
» Objet du marché: Le présent marché a pour objet l'exécution d'une prestation de service de mission d'étude de définition d'un système d'optimisation du cycle de l'eau en milieu urbain pour le compte de l'EPA Euroméditerranée  
» Type de procédure: Procédure adaptée

Procédure nécessitant l'utilisation d'un certificat électronique référencé par le Ministère de l'économie, dont vous trouverez [la liste ici](#).

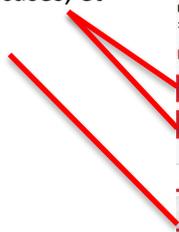
- J'accepte les conditions générales.
- J'ai pris connaissance de la dernière version de la [fiche des pré-requis](#).

SUIVANT

Vous pouvez tester les prérequis de votre poste en passant par le menu AIDE / PREREQUIS accessible depuis la barre grise en haut.

Copyright 2003-2018 - [Mentions légales](#) - fourni par [Dematis](#)

Cochez les deux cases, et faire « Suivant »



## Etape 3 Lancement de l'application de dépôt

1 2 3 4

Identifiant Procédure : 541147

> Sélection des documents :

Revenir au dépôt

Veuillez patienter pendant le téléchargement de l'applet, qui vous permettra de sélectionner vos documents puis de constituer votre enveloppe de dépôt. Si rien ne s'affiche au bout de quelques secondes, veuillez utiliser le test des pré-requis en passant par le lien du menu de la barre grise ci-dessus : AIDE / PRE-REQUIS

**NOUVEAUTÉ** : Pour exécuter le nouvel applet de dépôt:  
1 Cliquez sur le bouton "Lancer l'application"  
2 Une pop up s'affichera et vous proposera d'ouvrir / d'enregistrer une application nommée "launch.jnlp"  
3 Cliquez sur ouvrir l'application avec JAVA (TM) Web start

ATTENTION: chaque nouveau dépôt annule et remplace le précédent!

Lancer l'application



Cliquez sur « Lancer



Etape 4  
Application du dépôt

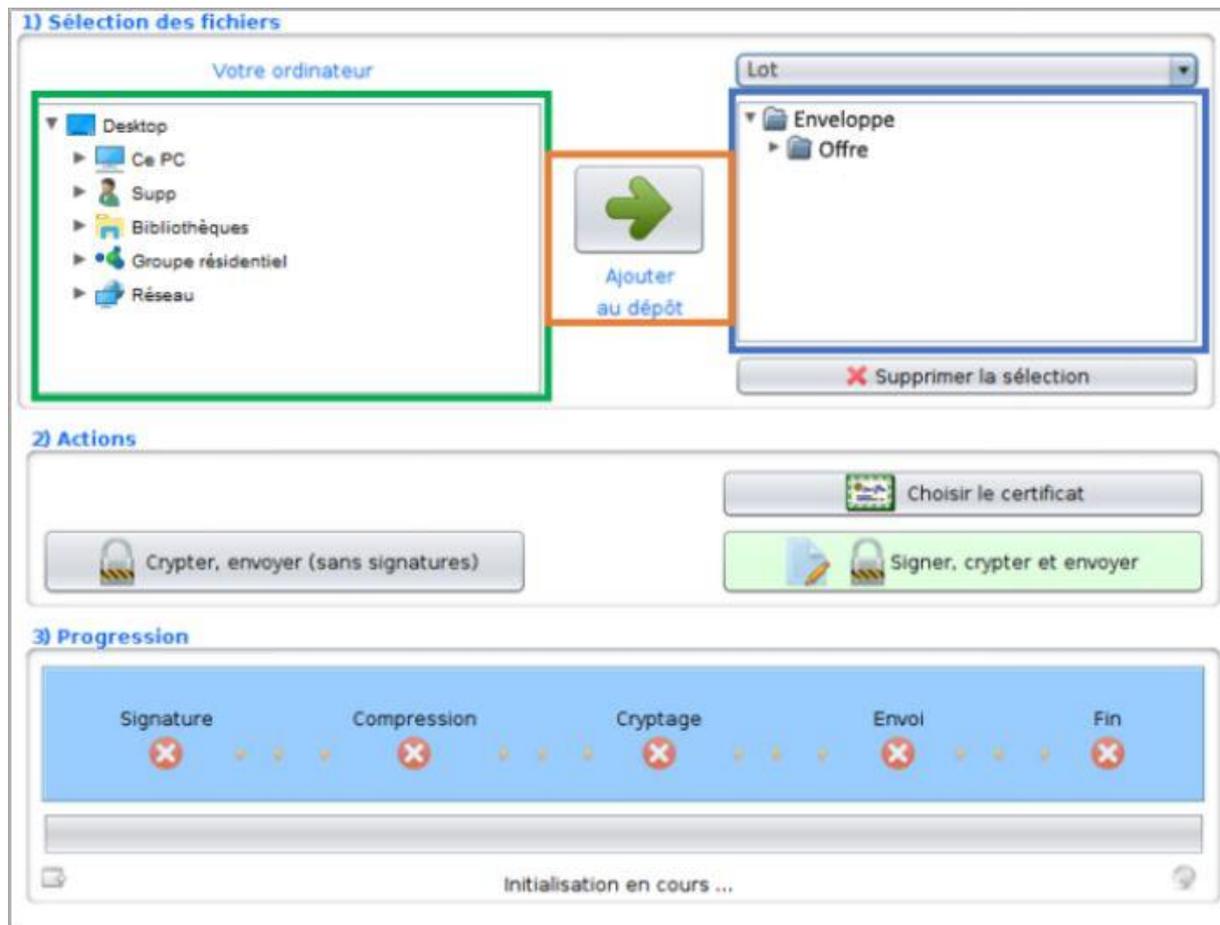
Une fois l'application exécutée, vous allez avoir :

- **A gauche**, le contenu de votre poste.
- **A droite**, le contenu de l'enveloppe.

Pour déposer vos documents dans l'enveloppe :

- Sélectionner vos documents ou dossiers **à gauche**.
- Cliquez sur la **flèche du milieu** pour les ajouter.

Vos documents sont maintenant visibles dans le contenu de l'enveloppe **à droite**.

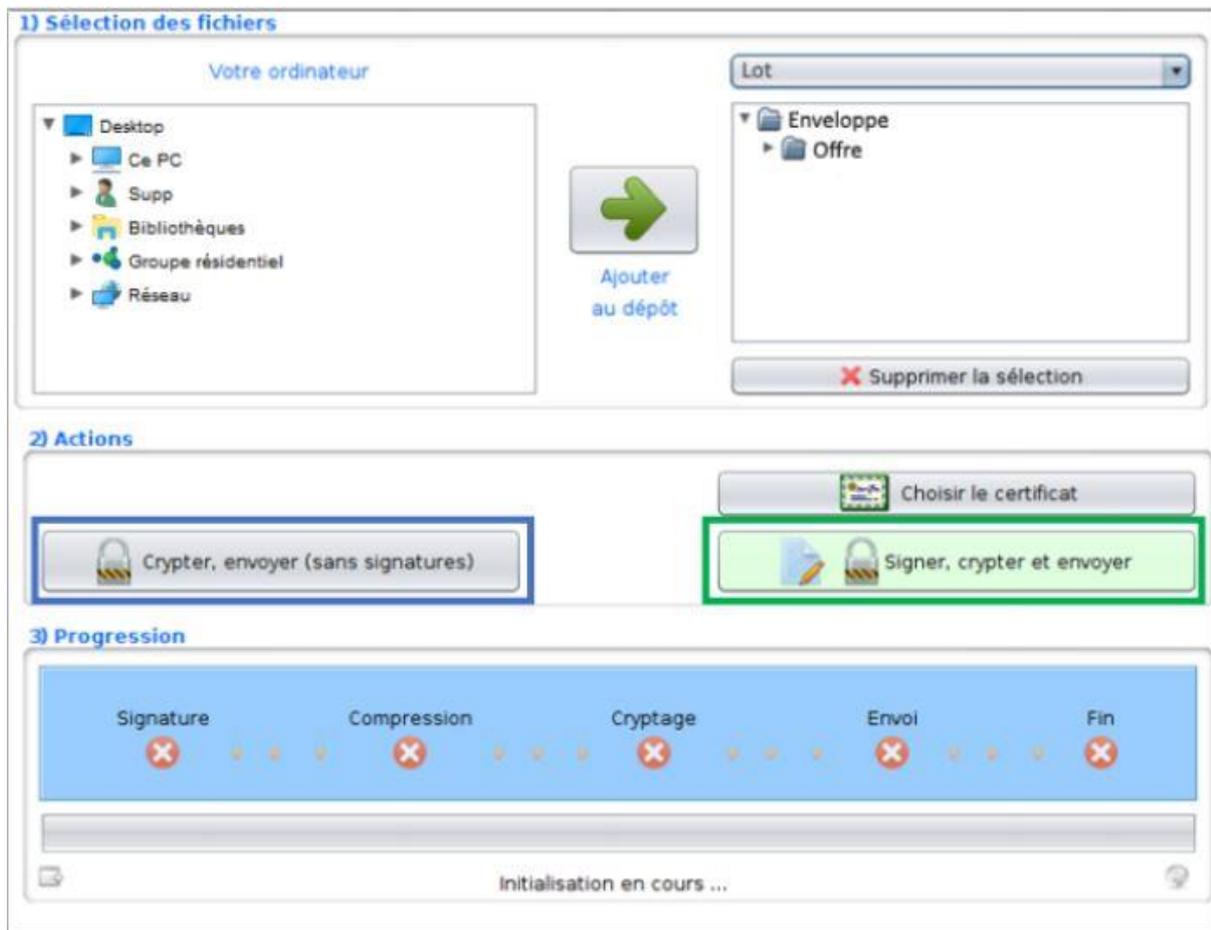


➔ Il est impératif de vérifier que vos documents ne soient pas enregistrés sur un serveur.

Etape 5  
Envoi des documents

Une fois vos documents ajoutés dans l'enveloppe, deux choix se présentent pour l'envoi :

- Le dépôt **sans** signature électronique, bouton « **Crypter, envoyer (sans signature)** »
- Le dépôt **avec** signature électronique, bouton « **Signer, crypter et envoyer** ».



➔ Il est impératif de choisir un certificat avant de **signer**.

Selon le poids des fichiers et la vitesse de connexion, le téléchargement peut être plus ou moins long.

Etape 6  
Confirmation du dépôt

Une fois l'envoi terminé, un message apparaît vous indiquant que le dépôt s'est bien déroulé.

En même temps, un e-mail de confirmation vous sera envoyé quelques minutes après le dépôt.

